

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et les départements,
11 francs pour trois mois,
21 francs pour six mois,
40 francs pour l'année.

Un numéro : 20 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.
 A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et C^o, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUE-DENUNQUES, rue Pelletier, n° 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 10 avril 1848.

QUESTION EXTÉRIEURE.

AFFAIRE DE SAVOIE.

La Savoie est bien réellement française par le cœur, ainsi qu'elle l'est par son langage, par ses intérêts politiques comme nation, par les intérêts privés de la majorité des citoyens qui la composent. Placé en deçà des Alpes, elle a le sentiment de son importance pour la France dont elle est le boulevard, qu'elle défend contre l'Autriche, contre les armées d'invasion qui essaieraient de pénétrer sur notre territoire par l'Italie. Sur plusieurs points de la frontière, rien ne sépare les deux états, pas même un ruisseau; les deux peuples sont confondus, et la plus grande fraternité règne entre eux, tandis que le Savoisien éprouve une répulsion profonde pour le Piémontais dont la présence, perpétuelle humiliation, semble indiquer la conquête.

Les souvenirs de la République et de l'Empire ne sont pas morts en Savoie; loin de là, ils y sont pleins de vitalité, d'énergie; on se rappelle avec orgueil l'époque où la Savoie formait le département du Mont-Blanc et une partie de celui du Léman, fournissait des hommes distingués à l'administration, et comptait des noms glorieux dans cette brillante époque où tant de beaux noms sont inscrits. Contrairement à une opinion erronée et trop générale, la plus grande partie de la Savoie est d'une rare fertilité; son sol renferme des richesses minérales considérables; réunie à la France, elle trouvait des débouchés pour tous ses produits, comme elle recevait sans droits tous les produits de l'intérieur de l'Empire. Depuis les traités de 1815 qui l'ont enlevée à la France dans le but unique de laisser notre frontière de ce côté entièrement ouverte à nos ennemis qui ont placé entre elle et nous une barrière de douanes, elle n'a fait que languir. On n'a pas pu détruire sa richesse agricole, on n'a pas pu appauvrir la surface du sol, mais on a laissé inutiles toutes les richesses qu'il recouvre, on a frappé ses mines de stérilité, on a tué presque toutes ses industries.

Sous le rapport intellectuel, le système d'appauvrissement a été suivi avec beaucoup de ténacité, avec une persistance qui a résisté à toutes les plaintes, à toutes les réclamations. On a voulu faire rétrograder l'esprit humain, détourner de l'étude l'activité du peuple; les écoles ont été abandonnées à la direction de prêtres qui, persuadés que l'instruction devait amener l'affranchissement, restreignaient le plus possible la première afin de retarder le second. A la sève de l'arbre ils refusaient la nourriture. On a tenté de séparer complètement, sous le rapport intellectuel, la Savoie de la France. Nos feuilles publiques étaient sévèrement interdites, à quelques rares exceptions près, exceptions achetées par des complaisances tellement compromettantes que le *Journal des Débats* lui-même dut, dans l'intérêt de sa dignité, renoncer à y a quelques années à une faveur payée trop chèrement. L'introduction des journaux de l'opposition devint des plus difficiles, des plus dangereuses, car une saisie de ce genre pouvait conduire aux galères celui sur lequel on l'aurait pratiquée. Pendant que les romans ou les livres futiles pénétraient sans obstacle, tous les livres d'éducation, tous les ouvrages sérieux étaient arrêtés par des douaniers qui semblaient avoir pour mission principale de proscrire tout ce qui pouvait aider à l'émancipation de la pensée. Il fallut trouver un biais pour arracher à la proscription générale quelques ouvrages importants et les faire entrer en feuilles, comme matières premières destinées à alimenter les industries du brochage et de la reliure.

Ce système a porté ses fruits dans les campagnes; le peuple y est tombé sous la domination absolue des prêtres et des nobles qui ont uni étroitement leurs intérêts; il a été poussé à la superstition par ces mille moyens que nous avons vu employer en France et qui réussissaient parce que la presse ne pouvait pas les combattre. Le prêtre est devenu un véritable maître, luttant contre l'autorité municipale, la dominant presque partout, pouvant faire de la foule un instrument de despotisme, échappant à la répression de tous les actes coupables auxquels les passions politiques ou autres peuvent entraîner.

Mais dans les villes où les rapports avec la France ont toujours été très actifs, dans tous les lieux visités fréquemment par les voyageurs, la population intelligente est restée complètement française; et cela est si vrai qu'elle s'occupait beaucoup des affaires intérieures de la France, des discussions importantes de nos chambres, tandis qu'elle ignorait jusqu'au nom des ministres de la cour de Turin. Avec de telles dispositions des deux côtés, il n'est pas étonnant que la Savoie n'ait pas fait la moindre manifestation pour obtenir des réformes, alors même que le Piémont, entraîné par l'exemple de Rome dans le mouvement politique dont le pape avait pris l'initiative, amenait le roi Charles-Albert à lui accorder une constitution. La partie intelligente du peuple savoisien tournait ses regards d'un autre côté, elle attendait le signal de la France; l'autre n'attendait rien, n'écoutait que la voix de ses prêtres.

Si la République française eût été proclamée quelques mois plus tôt, il eût été fort difficile d'empêcher les villes de Savoie de suivre l'impulsion donnée par la France; mais quand la révolution de février s'est accomplie, déjà la constitution piémontaise était promulguée, déjà les citoyens avaient été ap-

pelés à la jouissance de droits politiques nouveaux pour eux, acceptés par eux avec reconnaissance; les conseils généraux et municipaux s'étaient formés, la garde civique était établie. La satisfaction était partout.

Quelques semaines plus tard, Charles-Albert se mettait à la tête de ses troupes et allait au secours de la Lombardie qui se débattait dans les serres de l'Autriche. C'est dans ces circonstances que l'expédition de Savoie fut tentée par des hommes de cœur qui, depuis long-temps habitant la France, voulaient donner à leurs concitoyens la patrie qu'eux-mêmes avaient choisie; parmi eux se trouvaient des proscrits politiques que Charles-Albert avait laissés dans l'exil après avoir conspiré avec eux, et qui avaient le malheur d'ignorer ce que le peuple des campagnes était devenu sous la longue oppression à laquelle il était soumis.

A Chambéry, tous les esprits flottaient dans l'indécision; la ville avait été évacuée par les troupes; deux pensées partageaient les habitants: les uns croyaient à une entente, à un arrangement entre le gouvernement sarde et le gouvernement français, à une cession de la Savoie en faveur de celui-ci, sauf à garantir au premier une compensation dans le Milanais. Si un bataillon français fut entré sur le territoire savoisien, la question était tranchée à l'instant même, tous ceux qui désiraient la réunion à la France se prononçaient et empêchaient toute résistance. Les autres disaient qu'il ne convenait pas de faire une levée de boucliers alors que le roi de Piémont était occupé en Italie, parce que les régiments savoisiens pourraient se croire obligés de quitter l'armée pour venir, eux aussi, se ranger sous la bannière de la France, et qu'il serait dangereux d'affaiblir l'armée sarde alors qu'elle combattait pour la liberté. Ceux-ci ne voulaient pas se prononcer encore; ceux-là attendaient une manifestation officielle de la France que les déclarations de M. Lamartine ne permettaient guère d'espérer avant que les affaires d'Italie fussent plus avancées.

Cependant les rapports étaient fréquents entre Chambéry et Lyon; beaucoup d'habitants de la première de ces villes étaient venus chez nous, et, effrayés de l'agitation à laquelle notre cité était en proie, ils étaient retournés chez eux remplis de crainte sur l'avenir de la République. Les promenades militaires qu'ils avaient vues, les chants, les cris qu'ils avaient entendus, les faux bruits qu'ils avaient recueillis, leur inspiraient de l'effroi; si au milieu de nous on semblait craindre pour le maintien de la tranquillité, que devait-il se passer dans l'esprit des Savoisiens habitués au calme de leur ville à l'abri jusque-là de toute commotion politique? En résumé, les uns ne voulaient se réunir qu'en voyant l'uniforme et le drapeau français, les autres avaient peur d'une conquête qui leur semblait menaçante.

Les intérêts particuliers étaient, en outre, excités par les ennemis du système républicain: le gouvernement sarde avait eu le bon esprit de ne pas charger la Savoie d'impôts trop lourds; on disait aux cultivateurs, aux propriétaires, que la France succombant sous le poids de sa dette serait obligée de frapper des taxes très fortes dont la Savoie supporterait sa part; on se gardait bien d'ajouter qu'en ouvrant des débouchés à ses produits on augmenterait ses richesses. Quelques négociants s'effrayaient de la suppression des douanes, parce qu'ils ont dans leurs magasins des marchandises ayant acquitté les droits et que la suppression des barrières amènerait en Savoie des produits similaires à un prix inférieur de toute la différence du droit. Les premiers auraient voulu une garantie contre l'augmentation des impôts, les seconds une indemnité capable de compenser la taxe acquittée sur les objets non vendus.

Les Savoisiens qui arrivaient, trompés par leurs espérances, égarés par les rapports qu'on leur faisait sur l'état du pays, ne pouvaient donner aucune de ces garanties; c'étaient des soldats plutôt que des organisateurs. Leur troupe était trop petite pour dominer par le nombre; ils ne se présentaient pas avec des régiments français; ce n'était pas la France qui prenait officiellement possession de la Savoie; leur expédition n'avait donc aucune des conditions qui pouvaient assurer le succès. La plupart étaient sans armes; ils avaient compté sur l'enthousiasme, ils trouvèrent la froideur. Ils essayèrent de former un gouvernement provisoire, ils n'y purent réussir.

On les avait peints sous les couleurs les plus odieuses; les nobles, les prêtres avaient excité les paysans contre eux, et, dès le soir même de leur entrée à Chambéry, l'attitude des groupes menaçants leur fit comprendre leur position. Battaient en retraite n'était plus possible par la route qu'ils avaient suivie; peut-être une tentative hardie par Montmélian pouvait-elle leur permettre de se mettre à l'abri derrière l'Isère. Nous ignorons si cela était exécutable, mais c'était le seul moyen de salut; ils ne le tentèrent pas et envoyèrent un exprès demander du secours. En supposant que l'on pût leur en donner, c'était trop tard; dès le lendemain matin ils étaient attaqués par les paysans conduits par les prêtres, ils étaient tués ou pris dans les postes et dans la caserne.

Tels sont les faits, telles sont les causes qui ont fait avorter l'expédition de Savoie; dans un prochain article nous examinerons quelles doivent en être les suites.

FÊTE DES CORDELIERS.

Hier a eu lieu sur la place des Cordeliers une fête funèbre en l'honneur des victimes tombées dans l'insurrection d'avril 1834.

A neuf heures du matin, le cortège, composé des diverses autorités préfectorales, municipales et militaires, de tous les corps constitués, de toutes les écoles, de députations de tous les clubs portant leurs bannières, de députations des diverses corporations de Lyon et des faubourgs, de députations de tous les bataillons de la garde nationale, est parti de l'Hôtel-de-Ville, a passé par la rue Puits-Gaillet, le quai de Retz, la place du Concert, et est arrivé sur la place des Cordeliers.

Un immense catafalque, entouré de guirlandes de lierre et de cyprès, et sur lequel brûlaient des feux bleus, était dressé sur la place. Sur les quatre faces on lisait cette inscription répétée quatre fois :

Honneur aux martyrs de la liberté! — Juillet 1830.

Honneur aux martyrs de la liberté! — Novembre 1831.

Honneur aux martyrs de la liberté! — Juin 1832.

Honneur aux martyrs de la liberté! — Avril 1834.

Honneur aux martyrs de la liberté! — Mai 1839.

Honneur aux martyrs de la liberté! — Février 1848.

Pologne, Irlande, Suisse, Modène, Bologne, Varsovie, Cracovie, Lemberg, Madrid, Barcelonne, Lisbonne, Oporto, Naples, Palerme, Messine, Chambéry.

Une large estrade tendue de noir, pavoisée de drapeaux tricolores, était adossée à la colonne du Méridien, recouverte elle-même de draperies noires, surmontée de drapeaux auxquels pendaient des crêpes, et d'une inscription portant ces mots : *Aux combattants d'avril. Lagrange chef. Caussidière mort.*

Les autorités sont montées sur l'estrade, et le discours suivant a été prononcé par le citoyen Hugon, condamné d'avril :

« Citoyens,

« Vive la République !

« Voilà le cri que proféraient, il y a quatorze ans, au bruit du tocsin de l'insurrection, ceux qui combattaient et mouraient pour la délivrance de la patrie, et dont nous honorons la mémoire dans ce solennel et douloureux anniversaire.

« C'est qu'ils savaient bien, ces héroïques martyrs, que la République, dont ils avaient par la prédication vulgarisé les doctrines, pouvait seule amener le règne de la justice et du droit.

« Ils savaient bien que la République pour laquelle ils versaient leur sang, étant le gouvernement de tous pour un et d'un pour tous, pourrait seule, par ses institutions flexibles et accessibles à tous les progrès, faire cesser cet antagonisme qui divise les membres de la famille humaine, en expérimentant une nouvelle organisation sociale.

« Mais, citoyens, si, dans les plus vives aspirations de leurs âmes vers un monde meilleur et inconnu, ils désiraient que la société se transformât pour faire cesser de trop choquantes inégalités, ils n'oubliaient pas que, pour obtenir une abondante moisson, il faut labourer la terre, et, avant tout, ils étaient révolutionnaires.

« C'est par là qu'ils ont droit à notre reconnaissance et à nos regrets éternels.

« Soyons comme eux, citoyens, et, avant de construire l'édifice de la société future, fouillons profondément le sol dans lequel nous devons en poser les assises; que le monde ancien disparaisse et qu'il en surgisse un monde nouveau. Mettons à l'ordre du jour, pendant son édification, cette maxime du stoïque Saint-Just : *Les malheureux sont les puissances de la terre; ils ont le droit de parler en maîtres aux gouvernements qui les oublient.* Répétons à ceux que notre libre choix aura élevés au-dessus de nous les paroles que ce conventionnel adressait dans son temps aux mandataires du peuple : *Ceux qui veulent faire des révolutions, ceux qui veulent faire le bien dans ce monde, ne doivent dormir que dans le tombeau.* Et tous, joignant au principe l'exemple, mourons, s'il le faut, pour défendre la liberté, l'égalité, la fraternité, cette trinité sainte dont nos pères nous ont légué l'héritage, que nous devons laisser intact à nos enfants.

« Vive la République !

« Vive son unité !

« Vive son indivisibilité ! »

Un second discours a été prononcé par le citoyen Brosse.

Plusieurs corps de musique de la garde nationale ont ensuite joué des airs patriotiques; puis le citoyen Arago, commissaire extraordinaire du gouvernement, a prononcé les paroles suivantes qui ont arraché des larmes à tous les assistants :

« Citoyens !

« Que voulaient-ils ceux qui, frappés à mort, sont tombés là, sur cette place, en avril 1834 ? La République.

« Que voulaient-ils ceux qui, frappés à mort, sont tombés à Paris sur les barricades de février 1848 ? La République.

Les chances ont été diverses, — la guerre a ses hasards, — mais les drapeaux furent les mêmes et les idées les mêmes; le même enthousiasme, le même courage et la même foi politique, la foi républicaine, électrisèrent jusqu'à l'héroïsme les combattants d'avril et les vainqueurs de février.

« Et s'il fallait ici, par des exemples saisissants, établir à vos yeux la grande solidarité nationale qui lie dans le passé comme dans l'avenir, dans la vie comme dans la mort, les combattants républicain de toutes nos époques révolutionnaires, je dirais, citoyens, certain que mes paroles trouveraient parmi vous des échos sympathiques : Quels hommes avons-nous vus naguères marcher au premier rang pour conquérir la liberté conquise en février ? Les survivants d'avril, Lagrange, Caussidière !

« Glorifions donc en même temps, quand nous songeons à nos frères trépassés, le souvenir de tous; unissons les regrets qu'ils nous inspirent tous, et rendons à leurs mânes de semblables honneurs.

« Maintenant, citoyens, je vous dis en leur nom, — car les âmes

des morts, des martyrs de la liberté, viennent parfois inspirer ceux qui s'élèvent au peuple, — je vous dis en leur nom que le meilleur moyen d'honorer leur mémoire, si chère à tous nos cœurs, c'est d'abjurer ici, sur ce tombeau sublime, tous sentiments de haine et toutes divisions; c'est de marcher résolument dans les voies de la République; c'est de nous embrasser, de nous aimer en frères, de nous encourager dans l'accomplissement de notre œuvre commune, et de crier trois fois, pour que nos voix s'entendent par-delà nos frontières: Vive la République!!! »

De longs applaudissements ont suivi cette allocution chaleureuse; on a alors enlevé tous les crêpes, et l'on a planté l'arbre de la liberté tout près de la colonne, pendant que les musiques exécutaient des airs patriotiques. L'arbre est un jeune peuplier. Alors l'artiste Barielle est monté sur l'estrade et a chanté la *Marseillaise* dont toute la population répétait le refrain. Les élèves de l'école de chant, dirigés par Maniquet, ont chanté un chœur à la liberté; puis le *Chant du Départ* a été entonné, et le cortège s'est ensuite retiré par la rue Grenette, la place Saint-Nizier et le quai de la Liberté.

La foule était immense; toutes les fenêtres, tous les toits, les arbres du quai étaient occupés par des curieux; partout le cortège a été accueilli au cri de *Vive la République!*

Nouvelles d'Italie.

La *Concordia* arrivée ce matin confirme dans les termes suivants les nouvelles que nous avons données hier et que nous avons reçues par voie particulière:

MILAN, 5 avril — Les Autrichiens ont quitté la nuit dernière Montecchiario, Calcinate et Lonato, se dirigeant sur Mantoue et Vérone. Les troupes piémontaises les suivent avec l'intention d'assiéger Vérone. Un rapport officiel annonce que le général Bés sera ce matin campé à Montecchiario avec la plus grande partie de sa colonne. Tout fait prévoir une bataille; Mantoue et Vérone seront le centre des opérations.

Une proclamation de Radetski déclare Vérone en état de siège; il ordonne la remise de toutes les armes dans les vingt-quatre heures sous peine de mort.

On compte onze mille hommes à Vérone. Les forts qui l'entourent sont tous garnis d'artillerie.

Aujourd'hui l'armée piémontaise passe l'Oglio, le quartier-général à Pozzuolo, le premier corps à Marcaria.

L'ennemi ne nous attend nulle part; il abandonne toutes ses positions, repasse le Mincio et divise ses forces; une partie s'enferme dans Mantoue, une autre se dirige vers Peschiera et Vérone. Ainsi, on pourra entourer Mantoue et donner la main au général Durando sur le Pô inférieur.

Le général Zucchi, à la tête de quelques milliers d'hommes des Etats-Vénitiens et du Frioul, a surpris Palmanova, forteresse de premier ordre; les généraux autrichiens Giulay et Nugent ont réuni cinq régiments pour marcher sur Palmanova et la reprendre.

On dit que des renforts autrichiens se réunissent au-delà des Alpes; ils ne sont et ne peuvent être aussi nombreux que le disent certains journaux austro-allemands.

Dans tous les cas, ils trouveront dans les plaines vénitiennes l'armée piémontaise reposée des marches forcées qu'elle a faites depuis quinze jours et accrue de tous les renforts qui lui arrivent des provinces italiennes. (Gazette Piémontaise.)

Voici une nouvelle circulaire du ministre de l'intérieur aux commissaires-généraux des départements, à l'occasion des élections pour l'Assemblée nationale:

Citoyen commissaire, Nous touchons aux élections: encore quelques jours, et le peuple français tout entier proclamera les noms de ses mandataires. A la veille de ce grand acte de sa toute-puissance, il est utile que le gouvernement né de la révolution, chargé de conserver intacte et pure la victoire populaire, expose une dernière fois sa pensée à ceux qui le représentent et le défendent sur toute la surface de la République.

Déjà je vous l'ai dit: des élections dépend l'avenir du pays. Sincèrement républicaines, elles lui ouvrent une ère brillante de progrès et de paix; réactionnaires ou même douteuses, elles le condamnent à de terribles déchirements. Votre constant effort a donc été, doit être encore d'envoyer à l'Assemblée nationale des hommes honnêtes, courageux et dévoués jusqu'à la mort à la cause du peuple.

Mais ici se présente une question que les partis ont dénaturée, et sur laquelle il convient de s'expliquer sans faiblesse et sans réticence. Le temps des ruses et des fictions est passé: nous sommes assez forts pour être vrais.

Le gouvernement doit-il agir sur les élections ou se borner à en surveiller la régularité?

Je n'hésite pas à répondre que, sous peine d'abdiquer ou même de trahir, le gouvernement ne peut se réduire à enregistrer des procès-verbaux et à compter des voix; il doit éclairer la France et travailler ouvertement à déjouer les intrigues de la contre-révolution, si, par impossible, elle ose relever la tête.

Est-ce à dire que nous imitions les fautes de ceux que nous avons combattus et renversés? Loin de là. Ils dominaient par la corruption et le mensonge, nous voulons faire triompher la vérité; ils caressaient l'égoïsme, nous faisons appel aux sentiments généreux; ils étouffaient l'indépendance, nous lui rendons un libre essor; ils achetaient les consciences, nous les affranchissons. Qu'y a-t-il de commun entre eux et nous?

Mais c'est précisément parce que leurs odieuses pratiques ont profondément altéré les mœurs des classes officielles, qu'il est nécessaire de parler haut et ferme, et de détruire les semences d'erreur et de calomnie répandues par eux si long-temps.

Quoi! nous sommes libres d'hier; il y a quelques semaines encore, nous subissions une loi qui nous ordonnait, avec amende et prison, de n'adorer, de ne servir, de ne nommer que la monarchie; la république était partout représentée comme un symbole de spoliations, de pillage, de meurtres, et nous n'aurions pas le droit d'avertir la nation qu'on l'avait égarée! nous n'aurions pas le droit de nous mettre perpétuellement en communication avec elle pour lui ouvrir les yeux! Hommes publics sans prévoyance et sans foi politique, nous laisserions insulter notre drapeau! nous nous exposerions à l'ensanglanter dans une guerre civile pour n'avoir pas osé le déployer librement!

Non, non, nous ne méconnaitrons pas à ce point notre devoir. Apôtres de la révolution, nous la défendrons par nos actes, nos paroles, nos enseignements. Vigilants et résolus envers ses ennemis, nous lui conquerrons des partisans en la faisant connaître. Ceux-là seuls qui ne la comprennent pas peuvent la redouter.

Ces principes, citoyen commissaire, tracent la ligne de votre conduite. S'il vous était possible de vous multiplier, d'être partout à la fois, de mettre à chaque heure votre pensée en contact avec la pensée publique; vous ne feriez rien de trop. Digne missionnaire des idées nouvelles auxquelles le monde appartient, vous prépareriez leur pacifique avènement. Ce qu'il y a de praticable dans cette laborieuse tâche doit être accompli par vous, par vos amis, par vos écrits, par vos discours. Répandez la lumière à grands flots. Qu'à tous les yeux brille dans son éclat majestueux la grande et noble figure de la République régénérant l'humanité par sa puissance morale, effaçant les distinctions de classes, appelant tous les citoyens à la réalisation du dogme de la fraternité, dégageant le travail et l'intelligence des entraves qui l'étouffent, faisant enfin de notre admirable France la plus libre, la plus heureuse, la plus forte des nations.

Ainsi s'exercera votre influence: l'intimidation et la violence provoquent

les révoltes; la corruption dégrade et mine le pouvoir; l'enseignement viril est la seule arme dont puissent se servir les chefs révolutionnaires du peuple: elle leur suffit pour triompher de toutes les résistances.

Mais, afin que cet enseignement soit fécond, puisez vos inspirations aux sources vraiment populaires.

Que partout des réunions soient organisées; que chacun, même le plus humble, soit mis en demeure d'y produire sa pensée. Dieu, qui seul a connu si long-temps les misères du peuple, seul aussi connaît les trésors de bon sens et de moralité que recèlent les masses; brisez la couche épaisse qui les enfouit encore.

Ainsi profondément et pacifiquement remué, le pays, malgré le peu de temps qui lui a été laissé pour se remettre et se reconnaître, pourra distinguer ceux qui méritent l'insigne honneur de le représenter. Dans toutes les occasions où vous serez appelés à le guider, pénétrez-vous de cette vérité que nous marchons vers l'anarchie si les portes de l'Assemblée sont ouvertes à des hommes d'une moralité et d'un républicanisme équivoques.

Ceux qui ont adopté l'ancienne dynastie et ses trahisons, ceux qui limitaient leurs espérances à d'insignifiantes réformes électorales, ceux qui prétendaient venger les mânes des héros de février en courbant le front glorieux de la France sous la main d'un enfant, ceux-là peuvent-ils être les élus du peuple victorieux et souverain, les instruments de la révolution?

Votre conscience a répondu: Quelle confiance peuvent-ils inspirer, ceux dont le cœur ne s'est point ouvert aux souffrances du peuple, et dont l'esprit a si long-temps méconnu ses vœux et ses besoins?

Ne regarderaient-ils pas eux-mêmes comme un défi à la révolution que des hommes qui ont attaqué, calomnié la révolution devinssent aujourd'hui les organisateurs de la constitution républicaine?

Eh bien! puisque le choc impétueux des événements leur a subitement dessillé les yeux, soit: qu'ils entrent dans nos rangs, mais qu'ils n'aspirent ni à nous commander, ni à nous conduire. Qu'ils marchent à l'ombre du drapeau du peuple, mais qu'ils ne songent pas à le porter. A la moindre secousse, leur âme se troublerait, et, revenant malgré eux aux convictions de toute leur vie, ils affaibliraient la représentation nationale de toutes les incertitudes, de toutes les transactions familières aux opinions chancelantes et aux dévouements d'apparat.

Que le peuple s'en défie donc et les repousse: mieux vaudrait des adversaires déclarés que ces amis douteux.

Citoyen commissaire, ce qui fait la grandeur du mandat de représentant, c'est qu'il investit celui qui en est revêtu du pouvoir souverain d'interpréter et de traduire l'intérêt et la volonté de tous.

Et celui-là seul en usera dignement qui ne reculera devant aucune des conséquences du triple dogme de la liberté, de l'égalité, de la fraternité.

La liberté, c'est l'exercice de toutes les facultés que nous tenons de la nature, gouvernées par notre raison.

L'égalité, c'est la participation de tous les citoyens aux avantages sociaux, sans autre distinction que celles de la vertu et du talent.

La fraternité, c'est la loi de l'amour unissant les hommes, et de tous faisant les membres d'une même famille.

De là découlent l'abolition de tout privilège, la répartition de l'impôt en raison de la fortune, un droit proportionnel et progressif sur les successions, une magistrature librement élue et le plus complet développement de l'institution du jury, le service militaire pesant également sur tous, une éducation gratuite et égale pour tous, l'instrument du travail assuré à tous, la reconstitution démocratique de l'industrie et du crédit, l'association volontaire partout substituée aux impulsions désordonnées de l'égoïsme.

Quiconque n'est pas décidé à sacrifier son repos, son avenir, sa vie, au triomphe de nos idées, quiconque ne sent pas que la société ancienne a péri et qu'il faut en édifier une nouvelle, ne serait qu'un député tiède et dangereux. Son influence compromettrait la paix de la France.

J'ose croire, citoyen commissaire, que ces pensées sont les vôtres, et qu'elles trouveront en vous un interprète sûr et dévoué. Laissez-moi vous dire que vous ajouterez à l'autorité morale des résolutions qu'elles vous inspireront en donnant l'exemple de l'abnégation personnelle et de la réserve dans la recherche des suffrages. Ce serait bien mal comprendre, ce serait abaisser votre mission que de chercher à la consacrer à faire réussir votre candidature. Votre dignité en souffrirait autant que le pouvoir de la République. Si vos concitoyens viennent à vous, acceptez leur mandat comme la plus noble récompense de vos travaux; mais gardez-vous de solliciter ce qui cesserait d'avoir du prix le jour où on pourrait soupçonner que le commissaire a fait le député. Le gouvernement vous tiendra compte du soin avec lequel vous vous conformerez à cette partie de vos instructions. N'oubliez pas que nous nous devons tous au pays, qui attend de nous de grandes choses, et que l'heure est venue d'élever notre âme au-dessus de toutes les préoccupations de l'intérêt privé.

Le ministre de l'intérieur, LEDRU-ROLLIN.

Au rédacteur du Censeur.

Citoyen,

Dans une lettre du 11 mars publiée par votre journal, je priais mes concitoyens de ne point songer à moi pour la candidature.

Depuis que ma santé m'a permis de reprendre mes occupations habituelles, plusieurs délégués de clubs et de réunions électorales, soit de la ville, soit de la campagne, m'ont prié de ne pas persister dans mon refus.

Les motifs sur lesquels j'ai appuyé ce refus me paraissent toujours vrais; mais les démarches faites auprès de moi ne me permettent pas de refuser obstinément, sans trahir de vieilles amitiés, sans manquer au respect dû à mes concitoyens.

S'ils pensent que ma présence à la chambre puisse être utile à la cause de la patrie et de la République, je me soumetts à leur décision. J'obéirai aux ordres de la majorité, au seul souverain auquel je reconnaisse le droit de m'imposer sa volonté.

Agréer, etc.

LORTET.

Lyon, le 8 avril 1848.

Au rédacteur du Censeur.

Citoyen rédacteur,

La commande de cent trente mille écharpes et quarante-trois mille drapeaux faite par le gouvernement peut être plus ou moins efficace pour soulager momentanément le mal qui dévore l'industrie lyonnaise, selon le mode de fabrication dont on se servira pour la confection de ces produits.

Si ces écharpes et ces drapeaux sont fabriqués par couleurs isolément, c'est-à-dire par pièces détachées, le salaire affecté au tissage sera d'une faible importance, eu égard aux besoins actuels, car il arrivera seulement au chiffre de 250,000 à 300,000 fr.; si, au contraire, lesdites étoffes sont fabriquées par couleurs simultanément, au moyen des trames *crochetées*, le salaire se quintuplera, car il pourra s'élever au chiffre d'environ deux millions, et le travail au moins se répartira sur un plus grand nombre d'ouvriers et se prolongera jusqu'au moment où il est permis d'espérer une amélioration dans les affaires commerciales. Dans la crise où l'industrie se trouve, c'est là une question d'un immense intérêt.

Prolonger le travail sans augmentation de produits, surcharger le prix de revient de ces produits, dont l'écoulement est certain, par la seule lenteur de la fabrication, c'est réellement venir en aide d'une manière sensible aux ouvriers tisseurs, c'est servir les intérêts de la cité tout entière.

Il y a cette considération à faire encore valoir: c'est que les écharpes et les drapeaux à bandes rapportées et cousues ne sont qu'un lambeau d'étoffe, tandis que ces objets tissés par le crochetage des trames, au retour de l'insertion de chacune d'elles au tissu, forment un produit qui a une certaine importance de main-d'œuvre et que l'industrie lyonnaise peut s'honorer de voir sortir de ses ateliers.

L'on pourrait objecter que le prix plus élevé de ces étoffes pourrait nuire à leur placement. L'objection ne peut avoir aucune valeur, attendu que l'acquisition desdites étoffes n'occasionne aucune valeur, pense exceptionnelle, et que le patriotisme des citoyens qui en feront la faire ne doit pas la leur faire regretter, puisque l'ensemble de cette dépense représente la valeur d'un travail qui a pu fournir l'existence pendant un certain temps à près de vingt mille ouvriers.

Encore une fois, si le système de tissage à pièces détachées prévaut, ceci n'aurait qu'un résultat insignifiant; et qu'on ne l'oublie pas, entre les deux systèmes de tissage dont il est question, il y a une différence de salaire de près de 1,800,000 fr., sans augmentations de frais généraux. L'un de ces systèmes fournirait à six mille métiers de l'ouvrage pour vingt jours, et l'autre à dix mille métiers au moins fournirait de l'ouvrage pour deux mois.

Sous le régime où nous vivons actuellement, cette commande d'écharpes et de drapeaux ne peut se concentrer entre quelques fabricants seulement; il faut que tous ceux qui seront en mesure de pouvoir fournir à cette fabrication aient leur part; autrement le travail serait mal réparti, car il faudrait au moins que tous les chefs d'atelier participassent à la confection de ces étoffes; autrement il y aurait encore là une ombre de privilège, et cela ne doit pas être. Toute action administrative qui s'écarterait du principe de l'égalité soulèverait des récriminations d'autant plus déplorables que cette action ne doit trouver sa force et son efficacité que dans la justice et une complète indépendance.

Voilà, citoyen rédacteur, les observations qu'un grand nombre de chefs d'atelier, par notre organe, désire soumettre à la publicité, afin que la commission nommée par le citoyen commissaire du gouvernement, s'éclairant des différents avis qui peuvent lui être donnés, avise au moyen le plus propre à satisfaire aux exigences du moment.

Si vous appréciez que les observations qui précèdent présentent quelque intérêt, nous comptons sur votre obligeance pour leur donner immédiatement une place dans les colonnes de votre estimable journal.

Salut et fraternité.

(Suivent les signatures.)

Au rédacteur du Censeur.

Citoyen,

J'apprends que mon nom figure sur diverses listes de candidats à la représentation du Rhône. Cette marque d'estime et de confiance est honorable pour moi; elle est un assentiment à ma vie publique depuis notre révolution. Mais, porté à la candidature par mes compatriotes de l'Isère, c'est à leurs suffrages que je dois aspirer. Je n'obéis point, dans cette circonstance, à l'esprit étroit de clocher. L'Assemblée constituante est appelée à résoudre de trop difficiles problèmes pour que tous les représentants ne se regardent pas comme les envoyés de la France; mais les suffrages des citoyens du département de l'Isère sont pour moi la sanction d'une confiance plus ancienne dans nos principes politiques.

Je prie donc les citoyens du département du Rhône qui m'auraient accordé leurs suffrages de les reporter sur des candidats ayant la même foi politique que moi, qui, comme moi, fondent l'avenir de la patrie sur le principe démocratique absolu, et qui n'ont point accepté comme *ultimatum* les idées républicaines; l'indépendance de la nation et la paix de la République ne peuvent être acquises qu'à ce prix.

Je saisis cette occasion pour remercier les citoyens de Lyon de leur patriotique concours dans l'organisation de la force publique de la cité, et si je m'éloigne de ses murs, c'est que j'ai l'intime conviction que l'avenir de la République est complètement assuré.

CHOLAT, capitaine au 4^e d'artillerie.

On nous adresse la communication suivante:

Plusieurs personnes demandent qu'on publie les noms des citoyens qui reçoivent des secours publics, bien qu'ils aient déjà des moyens de subsistance, ou qui travaillent dans les ateliers nationaux sans y avoir des droits suffisamment établis, et enlèvent ainsi à leur destination, d'une façon déloyale, les soulagements accordés aux ouvriers nécessiteux ou sans travail. Les citoyens qui connaîtraient quelques faits de ce genre sont priés d'en prévenir l'un des membres du comité des subsistances dont les noms suivent:

1 ^{er} arrondissement,	Brémont, rue d'Alger, à Perrache.
2 ^e —	Lacombe, quai de la Charité, 135.
3 ^e —	Barqui, rue de Puzy, 9.
4 ^e —	Roussel, passage de l'Hôtel-Dieu.
5 ^e —	Rey, quai Villeroz, 8.
6 ^e —	Papillon, allée Tholozan, place du Plâtre.
7 ^e —	Dupont, place des Capucins, 4.
8 ^e —	Chabout, rue Vicille-Monnaie, 53.
9 ^e —	Pater, aux Pierres-Plantées, 6.
10 ^e —	Barre, montée des Capucins, 16.
11 ^e —	Godemard, place Saint-Georges.
—	Trouillé, place de la Baleine, 6.
12 ^e —	Crolas, pharmacien, à Saint-Just.

DES AVANTAGES A ATTENDRE DE LA CONSTITUANTE.

LE CITOYEN. — Nous saurons supporter non seulement les dangers qui pourraient survenir, mais la peine et le travail, qui sont de tous les jours, pour que la France soit prospère. Vous m'avez dit que, si la France était heureuse, tous les Français seraient heureux finalement.

L'INSTITUTEUR. — Oui; mais nous manquerions ce bonheur si nous voulions le saisir avec trop d'impatience: ce serait comme un épi coupé avant d'être mûr. Les choses même les plus justes que nous demandons, ne les exigeons pas trop vite, et laissons à nos représentants le loisir d'étudier l'ensemble des besoins et des ressources de la France, et de préparer l'ensemble des réformes nécessaires.

LE CITOYEN. — Quelles sont ces réformes?

L'INSTITUTEUR. — Il ne m'appartient pas de devancer la constituante, qui sera chargée des vœux et des pouvoirs de toute la France. Cependant personne ne peut douter que les lois qui avaient été jusqu'à présent dans l'intérêt des riches, pour les rendre plus riches encore, ne soient faites aujourd'hui dans l'intérêt de tous. Le pauvre sera certainement soulagé des impôts qui surchargent le plus durement sa subsistance, et ceux qui portent sur le revenu des riches seront augmentés. Nos pays vignobles seront dégrèvés au moins d'une bonne partie de leur accablant fardeau. Il n'y aura plus sur le sel un impôt exagéré qui empêche l'homme des campagnes de saler sa nourriture et celle de ses bestiaux. Les pauvres gens ne seront plus privés, par la cherté du port des lettres, d'avoir des nouvelles de leurs enfants partis pour l'armée ou pour le tour de France. L'Assemblée avisera sans doute à ce que les laboureurs qui perdent leur récolte par la grêle, par l'inondation, par le feu du ciel, ou leurs bestiaux par les maladies, soient indemnisés par la nation, et qu'en cas de disette, ils obtiennent des avances de semences. L'Assemblée avisera aux moyens de donner du crédit aux travailleurs qui ont de bons bras, de bonnes têtes et pas de capital. Elle encouragera les ouvriers à associer leurs bras et leurs cœurs. Elle tâchera d'empêcher les chômages, qui font le désespoir de l'homme laborieux. Elle aidera les travailleurs à s'assurer une retraite pour leurs vieux jours. Elle pren-

dra un soin paternel de l'éducation de leurs enfants. Les moyens de faire tout cela, ce n'est pas à moi de les indiquer : l'assemblée en saura plus que moi, et fera sans doute bien d'autres choses encore. Ayons patience et bon espoir ; ne nous décourageons pas ; ne nous irritons pas pour quelques mauvais jours : nous n'avons plus des souverains égoïstes. Choisissons de bons représentants : tout est là ; notre sort ne dépend plus que de nous-mêmes. HENRI MARTIN.

On lit dans le *Libéral Liégeois* :

« Les journaux ont donné la nouvelle que le gouvernement provisoire de la République française réclamerait de la Belgique le paiement d'une somme de 47 millions comme indemnité pour les frais de la campagne d'août 1831 et de la prise de la citadelle d'Anvers en 1832.

« Le gouvernement s'est ému de l'impression que cette nouvelle pourrait faire sur le public, et il cherche à en atténuer les effets sans oser démentir officiellement l'existence de cette réclamation.

« *L'Indépendance*, son organe semi-officiel, a reçu la mission de rassurer le public. *L'Indépendance* ne dément pas d'une manière nette et franche l'existence de la réclamation du gouvernement français ; elle déclare diplomatiquement que le gouvernement belge n'a reçu aucune réclamation de la part du gouvernement français, ce qui ne veut pas dire que notre ambassadeur à Paris, M. le prince de Ligne, n'a pas reçu une note relative à cette réclamation.

« Des renseignements que nous avons reçus de personnes bien informées nous permettent d'affirmer que M. de Lamartine, membre du gouvernement provisoire de la République française, délégué au département des affaires étrangères, a remis à notre ambassadeur à Paris, M. le prince de Ligne, une note relative à cette réclamation, lors de l'entrevue réclamée par celui-ci pour demander des explications sur les échafaudages de Risquons-Tout et de Mouscron. »

Chronique.

Les deux premiers bataillons du 22^e léger sont partis de Lyon samedi matin, accompagnés jusqu'à la Madeleine par le 1^{er} bataillon de la garde nationale, musique en tête. Après une chaleureuse allocution du citoyen Giroud d'Argoud, chef de bataillon de la garde nationale, on s'est séparé aux cris de *Vive la République ! vive le 22^e ! vive la garde nationale !*

— Aujourd'hui à midi et un quart le courrier de Paris n'est pas arrivé ; nous sommes forcés de paraître sans attendre la correspondance.

— A la suite de la cérémonie d'hier, les membres du comité municipal sont réunis et ont fraternellement dîné ensemble à 1 fr. 25 c. Une franche cordialité a régné durant ce repas de famille, qui s'est terminé par quelques toasts portés par plusieurs membres de l'assemblée.

Le toast de circonstance : *Au dîner à 1 fr. 25 c. pour chaque travailleur dans l'avenir !* a exprimé le vœu général.

Puisse la République et les améliorations qui en découleront permettre à tout citoyen de dîner chaque jour à 1 fr. 25 c. !

— On écrit d'Orchamps (Jura), le 30 mars, au rédacteur du *Patriote Jurassien* :

« Monsieur,

« Nous avons célébré, dimanche dernier, l'avènement de la République par un banquet patriotique et la plantation de l'arbre de la liberté. Cent quatre-vingt-dix-sept convives assistaient au banquet. La gaieté la plus franche et l'ordre le plus parfait y ont présidé. C'était le repas de frères bien unis.

« M. le curé de la paroisse n'a pas voulu le laisser achever sans y prendre part. Avant de nous quitter, il a, dans une chaleureuse mais trop courte allocution, engagé tous ceux qui l'entouraient à aimer la République, qui proclamait la *liberté, l'égalité* et la *fraternité*, comme Jésus-Christ, dont il est l'un des ministres, les avait proclamées dix-huit siècles avant lui.

— On écrit d'Arinthod, le 2 avril, au même journal :

« Notre ville a eu hier dimanche son banquet et sa fête patriotique. Jamais réunion aussi nombreuse, aussi joyeuse et aussi sympathique n'avait eu lieu à Arinthod. Les petites jalousies, les mesquines rivalités sont venues s'éteindre un instant pour faire place aux sentiments de fraternité les plus expressifs et à l'enthousiasme le plus général. A une heure plus de deux cents convives sont venus s'asseoir à la même table, qui avait été disposée sur la place publique. »

Au rédacteur du Censeur.

Lyon, le 8 avril 1848.

Monsieur,

Le comité polonais de Lyon, comptant sur votre sympathie, vous prie de vouloir bien faire insérer dans votre estimable journal ce qui suit :

« Le comité polonais de Lyon, ayant épuisé toutes ses ressources pour subvenir aux premiers besoins des Polonais se rendant en Pologne, soit de Lyon, soit des environs et de tout le midi de la France, appelle à la sympathie et à la générosité des citoyens français, afin qu'ils veuillent bien ouvrir des souscriptions et user même des quêtes au besoin, dans tous les clubs, établissements publics, manufactures et les maisons particulières, pour ne pas ralentir ce mouvement indispensable au triomphe de la liberté universelle, et verser tout le produit de ces démarches au bureau du *Censeur*. »

Agréés, etc. Les membres du comité polonais,

LISICKI, URBANOWSKI, LOUIS.

Spectacles du 10 avril 1848.

GRAND-THEÂTRE. — Relâche.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — La Cocarde Tricolore, ou la Prise d'Alger, drame. — Suzanne de Croissy, vaudeville. — Joerisse chef de brigands, drame comique. — Ouverture du *Serment*, opéra. — Matelots et Matelottes, vaudeville.

Nouvelles diverses.

Le *Novelliste des Flandres* donne les détails qui suivent sur la découverte, à Bruges, de bijoux qu'on suppose avoir été enlevés dans le palais des Tuileries :

« La police de notre ville, dit ce journal, a trouvé chez un nommé Van Doorne (et non pas Hoornaert), demeurant rue de la Bouverie, un petit coffret contenant des diamants de la couronne de France d'une grande valeur, mais qu'on n'a pas encore pu estimer jusqu'ici.

« Van Doorne, qui appartient à une famille pauvre, mais très honnête, était allé travailler à Paris, abandonnant sa femme et ses enfants. Il paraît qu'il revenait de temps en temps chez sa femme, mais seulement jusqu'à ce qu'il eût bu et mangé tout ce que celle-ci avait fait d'épargner pendant son absence ; il était enfin définitivement séparé d'elle.

« Pendant les journées de février, Van Doorne était à Paris et reparut à Bruges dans les premiers jours du mois de mars. On s'aperçut bientôt que cette fois, contre son habitude, il avait apporté de l'argent ; il fit à sa femme des propositions de réconciliation, disant

que dorénavant ils vivraient ensemble dans l'abondance et la paix. Ces propositions furent rejetées.

« L'on remarqua en outre qu'il faisait de grandes dépenses, et l'on dit même que, pendant les rassemblements qui eurent lieu il y a quelques semaines à Bruges, il distribua de l'argent à plusieurs ouvriers. Il n'en fallait pas autant pour exciter l'attention de notre police locale, et Van Doorne fut surveillé de près.

« Enfin, samedi dernier, le commissaire de police de Jonghe, averti par M. de Vos que Van Doorne était allé lui présenter à vendre des bijoux, se rendit aussitôt au domicile de ce dernier, et, après bien des recherches et une entretenu de plusieurs heures qu'il eut avec Van Doorne, le digne fonctionnaire parvint à découvrir le petit coffret dont nous avons parlé plus haut.

« Parmi les bijoux qu'on y a trouvés, on remarque l'aigle de la couronne impériale, dont quelques pierreries étaient déjà détachées, probablement pour pouvoir être vendues plus facilement.

« Van Doorne, mis aussitôt en état d'arrestation, a déclaré qu'il n'avait pas volé ces bijoux, qu'il les avait ramassés dans la cour des Tuileries, où ils avaient été jetés lors de la dévastation du palais. »

— Nous lisons ce qui suit dans le numéro de mercredi du journal *la Liberté* :

« On assure que la banque va être autorisée à émettre 150 millions de billets de 25, 50 et 100 fr. Cette émission aurait pour garantie les biens de l'ex-liste civile, dont la vente serait retardée jusqu'à des temps meilleurs. »

Cette nouvelle n'est pas exacte. D'abord, le décret du 15 mars dernier ayant autorisé la banque à émettre des billets jusqu'à concurrence de 350 millions, et l'émission jusqu'ici ayant à peine dépassé 300 millions, on voit que, pour atteindre la limite fixée, il y a encore de la marge.

Ensuite, les biens de l'ex-liste civile appartenant à l'Etat, et la banque étant une entreprise particulière qui n'a avec l'Etat d'autres rapports que ceux qui s'échangent entre deux banquiers, il serait naturel de croire que l'Etat pût affecter à la garantie des billets spéciaux de 400 fr. (qui, par parenthèse, sont déjà émis), de 50 fr. et de 25 fr. à émettre par la banque, des immeubles qui sont déclarés propriétés nationales.

Nous pouvons affirmer, et nous le tenons de source certaine, que si l'on émet des coupures au-dessous de 400 fr., ces coupures seront de 50 et de 20, et non de 50 et de 25, et, de plus, que les coupures sont toutes prêtes, de manière à permettre leur émission immédiate, dans l'hypothèse où le décret serait rendu.

— M. Lefèvre, imprimeur à Rouen, vient de mourir. M. Lefèvre, patriote éprouvé, avait été le compagnon des sergents de la Rochelle, et l'arrêt qui les avait frappés de mort l'avait condamné, pour non-révélation de complot, à une captivité qu'il a subie, pendant trois ans, dans la prison de Poissy.

— La *Gazette des Tribunaux* revient sur ce qu'elle a déjà dit, il y a quelques jours, relativement aux vacances qui peuvent se faire dans les rangs de la magistrature assise.

« Nous répéterons, dit ce journal, qu'avant de pourvoir aux remplacements, il faut consulter les besoins du service, et ne pas procéder à des nominations inutiles sans qu'il ait pour cela nécessité absolue. Il y a quelques années, nous avons fortement combattu l'augmentation du personnel de la cour d'appel de Paris, et l'on peut se rappeler que la loi d'augmentation, repoussée par toutes les nuances de l'opposition, ne fut adoptée qu'à la majorité d'une voix. Pourquoi donc persister à entretenir, par des nominations nouvelles, l'état actuel des cadres, soit à la cour d'appel de Paris, soit au tribunal de la Seine, lorsque la suppression de quelques sièges par voie d'extinction, tout en soulageant le budget, ne compromet en rien la bonne administration de la justice ?

« Les ordonnances de nominations que nous publions aujourd'hui même eussent permis une première application de cette mesure ; nous regrettons qu'on n'y ait pas songé. »

Nouvelles Etrangères.

ALLEMAGNE.

On est étonné à Vienne de la résolution prise par le ministère de guerroyer en Lombardie. On prendra-t-on les 80,000 hommes que l'on veut y envoyer ? On ne doute pas des larges subsides de la Russie ; mais l'état des esprits rendra bien difficile, sinon impossible, une semblable expédition, laquelle restera à l'état de projet.

Rien n'est fini en Hongrie. L'archiduc palatin vient de se rendre à Vienne pour annoncer que si l'on n'adhère pas à toutes les demandes des Hongrois, qui veulent surtout la complète indépendance de leur administration, la Hongrie va se séparer de l'Autriche. La Bohême est agitée. L'illyrie demande maintenant la réunion de la Croatie, de l'Esclavonie et de la Dalmatie. La Transylvanie ne tardera pas à demander sa réunion à la Hongrie. Nous croyons, au reste, que presque toutes ces provinces vont se séparer de l'Autriche pour se réunir à la Hongrie. Or, comment l'empire si chancelant pourra-t-il soutenir une lutte contre les Lombards ?

La diète populaire de Francfort a clos le 4 avril sa courte session, après avoir décidé de charger les gouvernements de hâter l'armement du peuple et voté une proclamation qui a pour but de tranquilliser les esprits et de témoigner les sympathies de ce nouveau parlement pour les travailleurs. La diète germanique officielle n'existe plus que de nom ; son président a déclaré au président du parlement allemand que l'on devait considérer comme non venues les résolutions exceptionnelles qu'elle avait prises, bien que la proposition faite dans ce but au sein du parlement fut restée en minorité. Si la diète officielle reste, elle sera aussi la chambre des invalides.

On joue double jeu à Berlin : on fait de la réaction, et on en signale déjà les promoteurs.

FRANCFORT, 5 avril. — Dans la séance d'aujourd'hui de la réunion préparatoire de députés allemands pour l'établissement d'une assemblée constituante nationale, M. le président Mittermaier a donné lecture d'une résolution de la diète qui, en réponse à la demande qui lui avait été adressée par l'assemblée, ordonne l'abolition de toutes les lois exceptionnelles décrétées par la diète.

M. le comte de Colloredo-Walsee, président de la diète germanique, a dit en même temps à M. Mittermaier, qui s'était rendu en personne chez lui, qu'il était convaincu que MM. les envoyés à la diète qui avaient pris part à la confection de ces lois se conformeraient au vœu exprimé à leur égard par l'assemblée.

L'assemblée a clos aujourd'hui ses séances. Les élections des membres du comité seront publiées demain.

BAVIÈRE.

On écrit de Munich, le 50 mars : « Une grande et capitale modification s'est opérée dans les sentiments politiques de l'Allemagne depuis six semaines.

« Dans les premières semaines qui ont suivi notre révolution de février, on s'attendait à une agression de la part de la France, et cette longue habitude de colorer les craintes qu'elle inspirait sous un vernis de patriotisme s'est révélée alors dans tous les journaux allemands. Aujourd'hui on est rassuré par les déclarations du gouvernement ; on ne regarde plus les nouveaux républicains français que comme les promoteurs bienfaisants d'un grand mouvement de liberté, et l'on désire sincèrement l'amitié de la France.

« Un autre sentiment qu'on voit naître est celui que l'Allemagne libérale fait éprouver en faveur de la nationalité italienne. Au commencement de mars, les publicistes les plus influents, analysant toujours la supposition d'une lutte entre la France et la coalition, craignaient de voir la Lombardie enlevée à l'Autriche, et lui faisant perdre ainsi une grande partie de sa force. Dans ce court intervalle, la rapidité des événements a complètement changé ce calcul : l'Allemagne, ne nous regardant plus comme des adversaires, ne

s'intéresse plus en aucune façon au succès des Autrichiens ; elle ne désire que l'affranchissement de l'Italie, et les nouvelles de Milan ont, à ce titre, été accueillies avec enthousiasme dans les villes allemandes comme à Paris.

« Une autre très puissante cause de rapprochement s'est montrée plus récemment encore. La noble pensée de réparer le grand forfait d'iniquité du siècle passé envers la Pologne existe chez tous les Allemands comme en France. Ils demandent que l'Autriche et la Prusse restituent la Galicie et la Posnanie ; partout on désire, on prévoit, on attend prochainement la résurrection de la Pologne. Si la lutte s'engageait, si l'empereur Nicolas exécutait le projet barbare d'incendier Varsovie au premier soulèvement, il est hors de doute qu'un cri de sympathie, d'indignation forcerait la main aux deux grandes puissances allemandes ; d'innombrables volontaires voleaient au secours des Polonais. Les Russes, qui sont témoins de ces sentiments de l'Allemagne, en sont exaspérés.

« La pensée la plus populaire en Allemagne, en ce moment, est une nouvelle lutte entre les Russes et les Polonais, aidés des Allemands. Il est indubitable que la pensée de cette régénération établit entre la République française et l'Allemagne reconstruite de nouveaux liens de bonne entente et de solidarité. »

SUISSE.

On lit dans le *Novelliste Vaudois* :

« Le directoire a reçu des nouvelles annonçant que l'Autriche fait marcher des troupes en Italie et que la Russie avance vers l'Occident. »

AUTRICHE.

On lit dans la *Gazette de Vienne* :

« Les événements extraordinaires survenus tout récemment dans le royaume lombardo-vénitien exigent, dans l'intérêt de toute la monarchie, qu'on s'oppose promptement et avec énergie à la tentative faite par ces provinces de se détacher de l'empire, et qui a reçu déjà un commencement d'exécution. En conséquence, l'empereur a ordonné la concentration immédiate d'un corps d'armée sur les bords de l'Isone, sous le commandement du feldzeugmeister comte Nugent. A cet effet, des troupes sont déjà parties pour cette direction, et il faut espérer que leur bravoure et celle de leur chef, qui a vieilli dans le métier des armes, rétablira bientôt les communications interrompues avec le second corps d'armée italien. »

On écrit aussi à la *Gazette d'Augsbourg*, en date du 29 mars, que l'état de l'Italie inspire à Vienne les plus grandes inquiétudes. Un conseil de ministres a décidé de mettre sur le pied de guerre toute l'armée impériale dans tous les pays de l'empire, y compris les premiers bataillons de landwehr des trente-cinq régiments d'infanterie allemande, et d'envoyer aussi vite que possible les troupes disponibles en Italie. A la suite de cette décision, le régiment d'infanterie V. Woche a subitement reçu l'ordre de marcher en Italie ; deux batteries et douze pièces d'artillerie vont immédiatement partir. Plusieurs autres régiments ont reçu l'ordre de se préparer à être mobilisés vers l'Italie.

ITALIE.

ROME. — Une disposition souveraine prise par le saint-père, avec injonction de lui donner la plus grande publicité, a prescrit aux jésuites de s'éloigner des Etats-Romains.

Elle a été immédiatement signifiée au P. Roothaan, général de l'ordre, par le cardinal Castracane.

Leur administration générale est confiée au cardinal Vizzardelli.

Gloire à l'immortel Pie IX, qui a si bien répondu au désir de ses sujets !

— Nous avons déjà lu dans le *Risarcito* de Naples que le gouvernement napolitain s'occupait de former la ligue italienne ; à cet effet, il avait invité les trois autres gouvernements constitutionnels à tenir un congrès à Rome. Le saint-père a déjà adhéré à cette invitation. Cette nouvelle est confirmée par le *Felsineo*, qui rapporte une adresse du cercle romain au saint-père pour le même objet.

Cette ligue sera la plus solide garantie de l'indépendance italienne.

— On dit que l'ex-gouverneur de Gènes, marquis Paulucci, ancien et fidèle ami de l'Autriche et des jésuites, soldat russe et natif de Modène, veut aller s'établir à Florence.

Un corps de troupes napolitaines va traverser la Toscane pour se porter à Bologne avec les trois pièces de canon que la garde civique toscane a reçues en don de S. M. le roi des Deux-Siciles.

Pontremoli a constitué son gouvernement provisoire en déclarant la déchéance du prince Charles-Louis et en proclamant celui du grand-duc de Toscane Léopold II.

Le grand-duc de Toscane, au lieu de former deux camps comme il l'avait annoncé par son décret du 26 mars, forme un corps d'opérations entre Modène et Reggio pour agir de concert avec les troupes pontificales et sardes.

— Un des premiers actes du gouvernement provisoire de Plaisance a été l'ordre de démolir la forteresse.

— Le duc de Parme, dans une lettre autographe qu'il adresse à la régence en date du 29 mars, déplore la situation où l'avait placé l'influence étrangère, approuve pleinement tout ce qu'elle a fait pour poser les bases d'un gouvernement représentatif, et s'en rapporte pour son propre sort à l'arbitrage de S. S. Pie IX, de S. M. Charles-Albert et de S. A. R. Léopold II, grand-duc de Toscane.

— Il paraît qu'un certain Ward a dépensé 50,000 fr. pour préparer l'ovation populaire dont le duc de Parme a été l'objet ; les six portefaix qui ont été employés à traîner la voiture du duc de Parme se plaignaient publiquement de n'avoir reçu que 1 fr. 20 cent. pour leur peine. Tout se prépare pour déjouer cette trame et chasser le duc.

DEUX-SICILES.

Des nouvelles venues à Gènes par la voie de mer ont apporté la formation du nouveau ministère napolitain.

Troja, président ; Cariati, affaires étrangères ; Ferrigno, intérieur ; Ulloa, directeur ; Pepe, guerre et marine ; de Luca, instruction publique ; degli Uberti, travaux publics ; de Lieto, finances ; Conforti, affaires ecclésiastiques ; Saliceti, grâce et justice ; Baldachini, agriculture (sauf acceptation).

Mais ce ministère a accepté sous la condition que les chambres auraient droit de reviser le statut et seraient constituantes. Ferdinand paraissait ne pas vouloir s'y soumettre. De toute manière, il paraît certain que si le roi ne cède pas, il arrivera des événements terribles. Dieu nous garde !

(Lega Italiana.)

ESPAGNE.

A chaque instant on apprend qu'une chaise de poste s'est arrêtée devant la demeure de quelque habitant, et qu'on l'y a fait monter sans autre forme de procès pour le déporter, soit dans quelque ville de province, soit même aux colonies.

Cette mesure a été prise notamment à l'égard du général Chacon ; cet officier-général sera renfermé quatre mois dans la citadelle de Pampelune, pour avoir demandé, de concert avec d'autres sénateurs ou députés, une audience à la reine, afin de prier S. M. de ne pas laisser verser le sang des prisonniers.

Les numéros de l'*Ecò del Commercio* du 29 et du 30 mars ont été saisis.

Et *El Siglo de Prensa*, et *El Clamor* et autres feuilles progressistes ont été l'objet de rigueurs analogues, et, de plus, on a brisé leurs presses et tout leur matériel.

Les journaux dits modérés poussent le gouvernement aux mesures violentes et arbitraires avec un acharnement inconcevable. A défaut de cœur et d'âme, les stipendiés qui jouent ce rôle odieux devraient au moins avoir quelque prévoyance et songer à des représailles possibles.

Les visites domiciliaires se font avec une brutalité inouïe ; toutes les boutiques d'armuriers ont été fermées.

Tout travail est interdit aux ouvriers de ce métier.

L'effroi et la désolation régissent dans Madrid.

GRÈCE.

On lit dans le *Journal de Constantinople* :

ATHÈNES, 20 mars. — Depuis quelques jours, une crise ministérielle était devenue imminente, le ministère ayant subi des échecs consécutifs au sénat. La nouvelle du changement de gouvernement en France avait d'ailleurs jeté l'alarme au sein du conseil, et le peuple d'Athènes commençait à faire entendre le cri de *Vive la République !* Le roi, voyant, d'un côté, la situation précaire de ses ministres, et, de l'autre, s'émouvant avec raison de l'exaltation populaire qui allait toujours en augmentant, consulta plusieurs personnages distingués sur le véritable état des choses. M. Conlouriotis, le premier, mit sous les yeux de S. M. tous les dangers qui pou-

